

3^e correction du Rhône, deuxième LAT pour la plaine valaisanne



Le Rhône dans le Bois de Finges. Voilà à quoi ressemblera le cours du Rhône, dans sa majeure partie, si la version officielle est appliquée. dr



A Sion, les digues ont été renforcées et le lit du fleuve a été légèrement creusé. Pourquoi cette technique ne serait-elle pas possible ailleurs? dr

Rhône 3 3x plus vite!
3x moins cher!
3x moins de terres!

SIGNEZ La sécurité, c'est possible!
le référendum pour
mettre fin au gaspillage!

La Chambre valaisanne d'agriculture soutient le référendum contre le décret de financement de la 3^e correction du Rhône. Le Conseil d'Etat a décidé un élargissement massif du lit du Rhône ce qui implique de démonter les digues existantes et de les déplacer.

Cette variante concerne les 75% de la population valaisanne qui vit dans la plaine, elle occasionne des travaux pharaoniques, elle est déviée à 3 milliards de francs, elle exproprie 870 hectares de terres et elle va durer trente ans.

La correction du Rhône mérite un vrai débat de société.

Sécurisons rapidement la plaine!

«Nous ne contestons absolument pas la volonté de sécuriser la plaine du Rhône. Il existe une variante alternative, réalisable en dix ans. Elle privilégie un renforcement des digues existantes et un approfondissement léger du lit du fleuve partout où ce choix technique est applicable.» Président de la Chambre d'agriculture et du comité référendaire, Willy Giroud constate que «le Rhône est particulièrement dangereux lorsqu'il traverse la ville de Sion dans le quartier de Vissigen. Et précisément à cet endroit la variante officielle consiste à renforcer les digues et à creuser légèrement le lit du fleuve. Si cette manière de sécuriser les personnes et les biens est acceptée là où le Rhône est le plus menaçant, elle est applicable également là où le Rhône coule entre des vergers et des champs.» Les Saint-Gallois qui sécurisent le Rhin, ont aussi choisi de le corriger entre les digues actuelles sans emprise supplémentaire.

Évitons une hausse de nos impôts!

La variante officielle coûtera au moins 3 milliards de francs, soit autant que de creuser un deuxième tube routier au Gothard. «Nous Valaisannes et Valaisans, où que nous habitons dans le canton, paierons au minimum 500 millions par nos impôts cantonaux et communaux.» En renforçant les digues et en approfondissant légèrement le fleuve, le coût est estimé à seulement 1 milliard de francs.

Economisons la terre de nos enfants!

En 2040, il y aura 70 000 habitants de plus en Valais, autant que la population actuelle des villes de Brigue, Sion et Martigny. «Economisons la terre de la plaine du Rhône durement assainie par nos grands-pères; élargir le fleuve détruit irréversiblement 870 hectares», argumente le président de la Chambre.

Sécuriser autrement, c'est possible

Il est possible de sécuriser la plaine du Rhône en renforçant les digues et en creusant le lit du fleuve d'environ 1 m à 1,5 m. Le professeur Hans-Ulrich Minor, de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, expert mandaté par le Conseil d'Etat valaisan, l'a confirmé dans son rapport remis en février 2009.

Le contraire de l'écologie durable!

Le projet officiel de la 3^e correction du Rhône est fortement influencé par l'Office fédéral de l'environnement. Pourtant, le rapport d'impact établi par des spécialistes de l'environnement conclut que la renaturation du Rhône souhaitée par la variante officielle n'est pas réalisable. Le Rhône, fleuve alpin, charrie énormément de sédiments et ses eaux sont opaques à la lumière du soleil. Le manque de lumière dans l'eau empêche le développement du plancton et donc des poissons. Quant à imaginer que le Rhône puisse être un lieu de détente et de baignade, il faut relever que la température de l'eau n'a jamais dépassé 13 degrés même lors de la canicule de l'été 2003! Par contre, l'élargissement du Rhône réduit la capacité des eaux à transporter naturellement les sédiments jusqu'au Léman. La force hydraulique devra être remplacée par des pelles mécaniques. Des camions supplémentaires pour désensabler le Rhône: le contraire de l'écologie durable!

Le référendum ne bloque pas les mesures urgentes!

Le décret créant un fonds pour le financement de la 3^e correction du Rhône est soumis au référendum résolutoire. Cela signifie que le décret est en vigueur depuis le 11 septembre sans délai référendaire. Le Conseil d'Etat peut donc libérer immédiatement les moyens financiers nécessaires pour les mesures prioritaires urgentes, en particulier dans les environs de Viège.

«Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.»
Antoine de Saint-Exupéry.

La variante officielle, une deuxième LAT

La Chambre valaisanne d'agriculture conteste aussi les sacrifices en belles terres agricoles. Sur les 870 ha qui seront sacrifiés, 310 sont des surfaces d'assolement qui sont les meilleures terres cultivables. Mais ces pertes de surfaces d'assolement devront être compensées en vertu de la loi fédérale sur la protection des eaux: elles se reporteront sur les propriétaires de terrain à bâtir. Les 300 hectares de terrain à bâtir, soit l'équivalent de 3000 parcelles de 1000 mètres carrés chacune, redeviendront définitivement inconstructibles. A ce jour, personne ne peut dire si les propriétaires dépossédés seront dédommagés.

Roland Puippe/CVA

Signez et faites signer le référendum immédiatement!

Afin que le décret de financement soit soumis au vote populaire, au moins 3000 signatures de citoyens doivent être déposées à la Chancellerie cantonale d'ici à la fin de l'année. Le Valais a tout à gagner à signer et à voter le référendum: 3x plus vite! 3x moins cher!, 3x moins de terre!

Le formulaire de signature peut être téléchargé sur:

www.r3referendum.ch.

Signez et faites signer le référendum et renvoyez la feuille de signatures immédiatement, mais au plus tard pour le 10 décembre à:

**Comité référendaire,
Maison du Paysan,
Case postale 96,
1964 Conthey**

POUR PLUS D'INFOS

Chambre valaisanne d'agriculture
Tél. 027 345 40 10 | www.agrivalais.ch

**PROCHES DE VOUS.
LES PAYSANS SUISSES.**

www.agriculture.ch

